

**Procès-verbal de l'assemblée des ayants droit des pâturages de Montfaucon  
du 5 décembre 2012 à 20h15 à la salle paroissiale N°2**

Sont présents : 14 personnes

Qui représentent 15 propriétaires sur 55 convoqués

Excusé : M. Jean-François Maillard

L'ordre du jour a été publié dans le Journal Officiel du 21 novembre 2012 et adressé personnellement à tous les ayants droit en date du 19 novembre 2012. Il a la teneur suivante :

Ordre du jour

1. Désignation des scrutateurs
2. PV de l'assemblée extraordinaire du 13 juin 2012
3. Budget 2013
4. Décider l'échange d'une portion de terrain d'environ 400 m<sup>2</sup> sur le feuillet n°21 entre la commune et Mme et M. Marianne et Jean-Claude Grossenbacher
5. Décider la vente d'une portion de terrain d'environ 230 m<sup>2</sup> à soustraire du feuillet n°21 pour Mme et M. Marianne et Jean-Claude Grossenbacher
6. Présentation du plan d'épandage des pâturages communaux de Montfaucon
7. Nomination du Président de l'assemblée des ayants droit
8. Nomination de 4 membres de la Commission des pâturages
9. Nomination de la secrétaire de la Commission des pâturages
10. Divers et imprévu

---

Bureau de l'assemblée

Président : M. André Rebetez

Secrétaire : Mme Laure Jeanbourquin

Monsieur André Rebetez ouvre l'assemblée, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et demande si une modification de l'ordre du jour est désirée.

Aucune modification n'est demandée.

Le président informe que M. Jean-François Maillard s'est excusé pour cette assemblée.

### **1. Désignation des scrutateurs**

L'assemblée désigne Patrick Gigon et Florent Aubry en qualité de scrutateurs.

Les scrutateurs vérifient le nombre de bulletins de vote, 15 bulletins de vote.

### **2. PV de l'assemblée extraordinaire du 13 juin 2012**

La lecture du procès-verbal est donnée par Laure Jeanbourquin.

M. Rebetez demande si des remarques sont formulées sur le procès-verbal.

Mme Francine Beuret dit que, pour le point 3 du procès-verbal, une opposition a été faite auprès du tribunal administratif et qu'une audience aura bientôt lieu. Elle dit que vu qu'il y a litige, on ne peut pas accepter le procès-verbal.

Le président lui répond que l'on peut quand même accepter le procès-verbal et que s'il y a une modification suite à la décision du tribunal. Il en sera fait part aux ayants droit lors de la prochaine assemblée.

Aucunes autres questions ou remarques ne sont formulées.

Le procès-verbal est accepté par 14 voix et un refus.

### **3. Budget 2013**

Martial Savary présente tous les postes du budget.

Le poste « personnel d'exploitation » a été baissé à CHF 5'000.-.

Le poste « engrais » a été fortement diminué suite à une estimation faite par la commission des pâturages en raison du nouveau plan d'épandage.

Le poste « matériel pour clôtures » a été augmenté vu qu'il y a toujours des barrières à refaire.

Le poste « subventions fédérales » a été augmenté car la commission a pris en compte ce qui avait été perçu en 2011.

Le poste « encrancement » n'a pas été modifié même s'il est à prévoir qu'une augmentation sera effective en 2013.

Martial Savary dit que le budget prévoit des produits pour CHF 47'000.- avec une attribution au fonds de réserve de CHF 6'750.-.

Martial Savary informe que les contributions d'estivage seront augmentées certainement dès 2014 suite au projet pilote fait sur la commune de Montfaucon. Dans le nouveau plan, certaines zones seront prises en compte et d'autres pas, mais pour le moment aucune décision définitive n'est prise.

Aucune question n'est formulée.

Vote : L'assemblée accepte le budget 2013 à l'unanimité.

#### **4. Décider l'échange d'une portion de terrain d'environ 400 m<sup>2</sup> sur le feuillet n°21 entre la commune et Mme et M. Marianne et Jean-Claude Grossenbacher**

Martial Savary informe l'assemblée que Mme et M. Grossenbacher ont fait une demande à la commune pour un échange de terrain.

Martial Savary montre sur le plan qui a été distribué aux ayants droit présents qu'il s'agit de la parcelle Nord de 400 m<sup>2</sup> qui est d'ailleurs déjà utilisée comme pâturage par le terrain d'environ 397 m<sup>2</sup> à l'Ouest. Le géomètre mesurera les mètres carrés exacts.

André Rebetez demande quelle est la position de la commission des pâturages. Martial dit que la commission est favorable.

Il a été demandé à Mme et M. Grossenbacher un droit de passage pour laisser passer les bêtes sur ce bout de terrain. Cela sera inscrit sur l'acte d'échange.

Francine Beuret dit qu'il faut que cela soit protocolé. Martial Savary lui répond que cela sera inscrit sur l'acte d'échange comme il l'a déjà mentionné.

Le président demande à l'assemblée de passer au vote pour décider de l'échange de cette portion de terrain.

Vote : l'assemblée accepte cet échange à l'unanimité.

#### **5. Décider la vente d'une portion de terrain d'environ 230 m<sup>2</sup> à soustraire du feuillet n°21 pour Mme et M. Marianne et Jean-Claude Grossenbacher**

Martial Savary dit que Mme et M. Grossenbacher avait demandé au départ l'achat de 2 portions de terrain, 1 à l'Est et 1 au Sud (voir sur le plan transmis à l'assemblée).

André Rebetez dit que le passage au Sud avait été laissé en compensation de l'utilisation de la partie de terrain Nord selon accord de la commission de l'époque.

Pour la surface de 278 m<sup>2</sup>, la commission des pâturages a demandé une compensation de terrain. Suite à cette requête, Mme et M. Grossenbacher ont retiré leur demande.

Pour la surface d'environ 230 m<sup>2</sup>, il s'agit de la bande de terrain en groise situé le long de la route. Martial Savary signale que ce bout de terrain n'est déjà plus utilisé comme pâturage depuis longtemps.

La commission donne son accord favorable à cette vente.

Francine Beuret demande s'il y a une réglementation au cas où la route devrait être refaite. Martial Savary dit que le bout de terrain vendu ne va pas jusqu'à la route, il reste environ 60 cm.

Le président demande à l'assemblée de passer au vote pour décider de la vente de ce terrain sans compensation.

Vote : l'assemblée accepte la vente à l'unanimité.

## **6. Présentation du plan d'épandage des pâturages communaux de Montfaucon**

Martial Savary explique que nous avons reçu un plan d'épandage provisoire de la part de la Chambre jurassienne d'agriculture. Ce plan a été envoyé par courrier à tous les exploitants.

Bernard Froidevaux demande des explications sur les zones.

Martial Savary dit qu'un tour des pâturages a été fait avec M. Briec Lachat. Les calculs sont faits en enlevant les zones interdites de fumure et les pâturages fortement boisés.

Selon les bilans de fumure de chaque exploitant, ils ont défini ce que l'on peut mettre comme engrais.

Martial Savary précise qu'actuellement aucun pâturage de la commune n'avait de plan d'épandage et donne lecture de certains points du plan.

Ce plan est provisoire, le plan définitif sera envoyé prochainement par l'AJAPI. Des personnes de l'AJAPI sont repassées à la commune pour le calcul final.

Pour ce plan, l'AJAPI a pris en compte les contrats de fumure faits par les exploitants avec la commune.

1 encranne = 1 m<sup>2</sup> de fumier et 2 m<sup>2</sup> de purin

Martial Savary dit que tout ce que met l'exploitant comme engrais de ferme c'est tout bénéfique pour les pâturages.

Les éléments épandus actuellement sont 475 tonnes de fumier et 615 m<sup>3</sup> de lisier 1:2.

Martial Savary précise que, sur la nouvelle surface fertilisable, les 3.75 hectares seront recalculés et que pour les 112.81 hectares une décision doit être prise si l'on peut épandre ou pas.

L'AJAPI a fait deux propositions de fumure minérale en complément aux engrais de ferme.

André Rebetez demande comment la commission a calculé le montant des engrais dans le budget ? Martial Savary répond que le montant a été calculé par rapport au prix 2012 des engrais.

André Rebetez dit qu'il faut absolument avoir le plan avant fin février 2013.

Bernard Froidevaux dit que les « algues marines » n'apparaissent pas sur le plan. Martial Savary dit que ce n'est pas pris en compte dans le plan d'épandage.

Bernard Froidevaux précise qu'il n'a pas de contrat avec la commune. Armand Frésard dit qu'il a un contrat mais qu'il épand ce qu'il a droit.

Marcel Rebetez dit qu'il faudrait envisager de faire des parcs uniquement avec les bios. Bernard Froidevaux et Claude Beuret lui répondent que c'est déjà le cas.

Francine Beuret demande si, dans le total du plan, les terrains bios sont enlevés ? Martial Savary lui répond qu'ils sont déjà déduits.

André Rebetez dit qu'on devra mettre beaucoup moins d'engrais et que chaque exploitant devra respecter ses contrats.

Pour les contrats de fumure, Martial Savary dit que les copies en papier chimique à la commune sont illisibles. Le président dit qu'il faut demander les copies à l'AJAPI.

Martial Savary dit que pour que chaque responsable de secteur puisse contrôler ce qui est épandu, il faut que la commission ait une copie des contrats.

Martial Savary dit que, pour le surplus des engrais de ferme, certains exploitants devront peut-être épandre sur un pâturage où ils ne lâchent pas.

François Noirat dit que si un parc n'est plus fertilisable cela pénalisera ceux qui lâchent.

Martial Savary dit qu'il faut que l'assemblée des ayants droit donne son accord pour obtenir la copie des contrats auprès de l'AJAPI.

Selon M. Briec Lachat, il faut que ce soit la commune qui fasse la demande écrite.

L'assemblée donne son accord pour que ces contrats soient demandés.

Sur le plan d'épandage, il est précisé que les pâturages doivent être bien entretenus. Bernard Froidevaux dit qu'une partie des pâturages en particulier vers la ligne de chemin de fer est en mauvais état. André Rebetez et André Villiger répondent que plusieurs courriers ont déjà été écrits à l'intéressé.

André Villiger dit que les pâturages changent, que la forêt avance et que cela diminue les surfaces des pâturages.

Martial Savary dit que, sur le pâturage de la comunance, des coupes de bois ont été faites en 2011 et que des coupes seront faites cette année.

Sur le nouveau plan, il faudra bien vérifier que les clairières prévues soient comptées et bien contrôler les zones définies.

Marcel Rebetez dit que pour les coupes de bois, il faudrait aller sur place avec le garde-forestier pour définir les endroits. Martial Savary lui répond que l'on n'a pas forcément le choix.

Philippe Huelin demande si le plan a déjà été accepté par le canton. Martial Savary lui répond que non.

Le président dit qu'une fois le plan définitif reçu, il faut voir si une discussion est possible ou s'il faut faire opposition. Il faudra organiser une séance d'information avec les exploitants pour en discuter.

## **7. Nomination du Président de l'assemblée des ayants droit**

Le président demande à l'assemblée s'il y a des propositions. Aucunes.

Martial Savary dit que la commission des pâturages a pris contact avec M. André Rebetez pour savoir s'il désirait continuer comme président de l'assemblée des ayants droit.

M. André Rebetez est d'accord de continuer son mandat.

Vote : l'assemblée vote son élection à l'unanimité.

## **8. Nomination de 4 membres de la Commission des pâturages**

Martial Savary informe que la commission a reçu la démission de M. Marcel Rebetez.

Marcel Rebetez propose comme remplaçant M. Claude Beuret.

Bernard Froidevaux demande s'il n'y a pas de temps limite pour les membres de la commission. Martial Savary explique qu'il y a un temps limite mais qu'avec la fusion les compteurs sont repartis à zéro.

Le président demande à M. Claude Beuret s'il est d'accord de prendre ce poste. M. Claude Beuret est d'accord.

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Aucunes.

Les membres de la commission proposés sont les suivants :

- M. Florent Aubry
- M. Jean-Philippe Frésard
- M. Jean-François Maillard
- M. Claude Beuret

Vote : l'assemblée vote l'élection des 4 membres à l'unanimité.

## 9. Nomination de la secrétaire de la Commission des pâturages

Le président demande à Mme Laure Jeanbourquin si elle est d'accord de continuer son mandat de secrétaire. Elle répond que oui.

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions. Aucunes.

Vote : l'assemblée vote son élection à l'unanimité.

## 10. Divers et imprévus

Bernard Froidevaux dit qu'il a adapté la fermeture de la barrière vers le pèché. C'est un système canadien qui coûte environ CHF 120.-. Il demande si on lui rembourse les frais ? Martial Savary lui répond que oui. Depuis cette installation, il n'y a plus de problème de fermeture. Jean-Philippe Frésard confirme.

Martial Savary dit que les travaux de revitalisation des marres du pèché par les naturalistes débiteront au printemps prochain. La commission a donné son accord avec ces travaux mais sans frais pour les ayants droit. Les frais demandés par les naturalistes seront pris en charge par la commune (environ CHF 1'000.-). Francine Beuret demande si des subventions fédérales ont été demandées ? Martial Savary lui dit que les naturalistes ont faits les demandes et oui il y en a. Philippe Huelin demande qui devra se charger de l'entretien des barrières ? Il faudra voir ce qu'ils mettront comme barres et ensuite on avisera.

Bernard Froidevaux demande s'il y a eu beaucoup de graines de foin semées ? Martial Savary lui répond qu'il ne sait pas la quantité mais qu'il y a eu une dépense d'environ CHF 2'000.-.

Francine Beuret demande si la commune a été contactée pour la pose d'éoliennes ? Martial Savary dit qu'à son souvenir non. André Rebetez lui dit que pour en savoir plus, il faut aller à l'assemblée communale.

La parole n'étant plus demandée, le président lève la séance à 21h50 et souhaite à toutes et à tous un bel hiver et de joyeuses fêtes de fin d'année.

Montfaucon, le 9 décembre 2012

Au nom de l'assemblée des ayants droit :

Le Président :

La Secrétaire :

M. André Rebetez    Mme Laure Jeanbourquin